**Annexe 1 au contrat d’engagement Républicain**

En application de la loi n°2021-1109 du 24 aout 2021 confortant le respect des principes de la République et de son décret d’application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, les associations et fondations bénéficiant de subventions publiques doivent s’engager à **respecter un contrat d’engagement républicain**. Ces structures s’engagent à respecter 7 grands engagements listés en annexe (respecter les lois de la République, protéger la liberté de conscience…) ; ces engagements souscrit au titre du contrat sont opposables à l’association à compter de la date de souscription du contrat.

**Pour les associations non agréées par l’Etat ou par ses établissements publics et pour les associations ou fondations non reconnues d’utilité publique**

Je soussigné(e), (nom et prénom) ...........

représentant(e) légal(e) de l'association/ la fondation  …………

déclare : […]

* que l’association / la fondation a pris connaissance des dispositions de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d’application n°2021-1947 du 31 décembre 2021
* que l’association / la fondation souscrit au contrat d’engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et reproduit dans le présent dossier de demande de subvention

**Pour les associations agréées par l’Etat ou par ses établissements publics et pour les associations ou fondations reconnues d’utilité publique**

Je soussigné(e), (nom et prénom) ...........

représentant(e) légal(e) de l'association / la fondation …………

déclare : […]

* que l’association / la fondation a pris connaissance des dispositions de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d’application n°2021-1947 du 31 décembre 2021
* que l’association / la fondation a été agréée par l’Etat ou ses établissements publics au titre de… en date du…
* ou que l’association / la fondation a été reconnue d’utilité publique par décret en date du… et a souscrit au contrat d’engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et reproduit dans le présent dossier de demande de subvention

Date, cachet et signature